



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ  
DE LAC-SAINT-JEAN-EST**

**AVIS PUBLIC**

**RÈGLEMENT 320-2022**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** aux citoyens de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est par le soussigné, greffier-trésorier adjoint de la susdite MRC que :

Lors de la séance ordinaire du 12 avril 2022, le conseil de la Municipalité régionale de Comté de Lac-Saint-Jean-Est a adopté le règlement 320-2022 ayant pour objet d'adopter un Code d'éthique et de déontologie pour les employés de la MRC de Lac-Saint-Est et ce, conformément aux dispositions de l'article 18 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.

Ce règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité régionale de Comté de Lac-Saint-Jean-Est situé au 625, rue Bergeron Ouest, de même qu'aux bureaux municipaux des municipalités suivantes pendant les heures habituelles d'ouverture :

- Ville d'Alma : 140, rue St-Joseph Sud;
- Ville de Desbiens : 925, rue Hébert;
- Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix : 87, rue Saint-André;
- Municipalité d'Hébertville : 351, rue Turgeon;
- Municipalité d'Hébertville-Station : 5, rue Notre-Dame;
- Municipalité de Saint-Bruno : 563, avenue St-Alphonse;
- Municipalité de Saint-Gédéon : 208, rue Dequen;
- Municipalité de Saint-Nazaire : 174, rue Principale;
- Municipalité de Labrecque : 3425, rue Ambroise;
- Municipalité de Lamarche : 100, rue Principale;
- Municipalité de L'Ascension de N.S. : 1000, 1ère Rue Est;
- Municipalité de Saint-Henri-de-Taillon : 430, rue Hôtel de Ville;
- Municipalité de Sainte-Monique : 101, rue Honfleur;
- Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot : 739, rue Gaudreault.

Le présent avis est donné conformément aux dispositions des articles 433 et 451 du Code municipal.

Donné à Alma


Ce 13<sup>e</sup> jour d'avril de l'an deux mille vingt-deux (2022).

  
Alain Coudé, greffier-trésorier adjoint

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné, résidant à Alma, certifie sous mon serment d'office que l'avis public ci-dessus a été transmis pour publication dans les bureaux municipaux des municipalités membres de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est. Également, cet avis public sera publié dans l'édition du mercredi 20 avril 2022 du journal « Le Lac-St-Jean ».

En foi de quoi je donne ce certificat à Alma ce 13<sup>e</sup> jour d'avril 2022.

  
Alain Coudé,  
greffier-trésorier adjoint